



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

# LOIN DES POLEMIQUES, SEULE LA SCIENCE DOIT DECIDER DE LA GESTION DU LOUP EN FRANCE

L'installation du loup en France se poursuit tant en nombre qu'en occupation territoriale. Sur le fond, c'est une bonne nouvelle pour l'état de la biodiversité dans notre pays. Malgré ces perspectives encourageantes, une offensive médiatique et politique remet en cause les fondements de la démarche visant à assurer la coexistence du loup et des activités d'élevage. Sans fondement scientifique, cette campagne de désinformation vise à contester l'estimation de la population de loups réalisée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), dans le but d'augmenter le nombre de loups pouvant être tués, au risque de mettre en péril le bon état de conservation de la population. Devant les reculs de l'Etat face à cette campagne, les organisations de protection ont décidé de suspendre leur participation au Groupe National Loup.

### Une campagne de désinformation visant à tuer plus de loups

Dans le contexte pré-électoral et en vue du renouvellement à venir du plan national "loup et activités d'élevage", une offensive médiatique et politique de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) a vu le jour depuis le début de l'année, pour remettre en cause la méthode de suivi de la population de loups. Ceci sans apporter le moindre argument scientifique, sans analyse rationnelle du protocole de suivi existant et sans proposition de méthode alternative sérieuse. Nous sommes bien en présence d'une campagne de désinformation dont l'objectif est de surestimer les effectifs de loups pour justifier une augmentation substantielle du plafond annuel de tirs létaux.

Face à cette campagne très organisée et démultipliée par de nombreux canaux nationaux et régionaux, l'État a laissé ces fausses informations se diffuser. Le relais de ces éléments fabriqués et répétés a été progressivement repris par des élus locaux et des parlementaires, jusqu'à des déclarations récentes de préfets, de ministres et jusqu'au premier ministre, mettant en cause les méthodes de suivi génétique, sans apporter non plus le moindre début de preuve. De plus, l'Etat a privilégié le dialogue avec les organisations professionnelles et les chasseurs, en écartant les organisations de protection des échanges.

### La gestion de la présence du loup ne peut être conduite qu'avec la méthode scientifique

Nos organisations tiennent à réaffirmer leur soutien à l'OFB, rudement mis en cause malgré la qualité de son travail permettant d'évaluer régulièrement les effectifs et la répartition des loups présents sur le territoire national. Comme toute méthode, celle de l'OFB -saluée par la communauté scientifique internationale



comme « *une des plus complètes et mieux détaillées d'Europe* »- peut être ajustée, mais cet exercice doit se faire sur des bases rationnelles, avec l'avis du Conseil Scientifique. La détermination de la population et du plafond annuel maximal de loups pouvant être abattus ne peut pas être déterminée par des suppositions ni par des avis non fondés sur la science.

Permettre la coexistence du loup et des activités d'élevage doit être l'enjeu majeur : pour permettre cette coexistence, il est nécessaire de miser en priorité sur la protection des troupeaux : un personnel bien rémunéré et suffisamment nombreux, un soutien financier pour les éleveurs, un suivi scientifique, des conseils, le dialogue et la reconnaissance du travail accompli par les exploitants. C'est d'ailleurs ce qui a permis de faire baisser les dommages ces dernières années, alors que la population de loups se développait. Ponctuellement, des interventions ciblées sur la population de loups sont prévues par la loi pour éliminer des individus ayant causé des dommages importants et répétés sur des troupeaux bénéficiant d'une protection effective adaptée. Les tirs létaux doivent se concentrer sur les foyers concentrant les attaques, dans la limite d'un plafond annuel ne remettant pas en cause la viabilité de l'espèce.

#### **Fait exceptionnel : les organisations de protection de la nature boycottent le groupe national Loup**

FNE, LPO et FERUS demandent que l'État retrouve le fil de l'équilibre dans son travail avec les parties prenantes, en fondant les décisions sur des données scientifiques. A contrario, si l'État considère que la participation des organisations de protections de la nature gêne les échanges entre parties prenantes, ou que leurs apports sont négligeables dans la conduite du dossier, qu'il le dise et l'assume. Dans l'attente, nos organisations ne participeront pas aux prochaines réunions organisées dans le cadre du Groupe National Loup.

#### **Pour aller plus loin**

**Dossiers de fond :** [Guide pratique « Le Loup et nous » de France Nature Environnement](#)

**Communiqué de presse :** [Le loup à nouveau victime du manque de courage politique](#)

#### **Nos experts**

Jean-David Abel, Pilote du réseau biodiversité de France Nature Environnement : 06 77 04 23 30

Daniel Thonon, Ligue de protection des oiseaux : 06 75 29 18 94

Bertrand Sicard, président de l'association FERUS : 06 28 62 17 41

#### **Contact presse**

Alexis Vannier, Directeur de la Communication et du Plaidoyer : 07 57 48 49 03 – [alexis.vannier@fne.asso.fr](mailto:alexis.vannier@fne.asso.fr)

Virginie Boquin, Chargée des relations avec la presse : 06 07 69 27 10 – [virginie.boquin@fne.asso.fr](mailto:virginie.boquin@fne.asso.fr)

France Nature Environnement est LA fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 5837 associations présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), **Facebook**, **Twitter** (@FNEasso) et **LinkedIn**.



**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**